



Et vous, de quel service auriez-vous vraiment besoin ?

Parce qu'ils donnent accès à l'ensemble des Services à la Personne, les Chèques Domicile CESU répondent à tous les besoins et s'adaptent à tous les moments de la vie.

Services à la famille : crèche, halte-garderie, soutien scolaire, assistante maternelle...

Services de la vie quotidienne : ménage, repassage, travaux de jardinage, petit bricolage...

Services aux personnes dépendantes : accompagnement des personnes âgées, malades ou handicapées...

Grâce aux Chèques Domicile CESU préfinancés par votre CE CLEAR CHANNEL FRANCE, vous bénéficiez :

- de prestations de Services à la Personne à coût réduit,
- d'un pouvoir d'achat supplémentaire,
- de 50 % de crédit d'impôt sur les sommes restant à votre charge,
- de plus de temps libre pour souffler !



A combien de CESU avez-vous le droit ?

Le CE fournira au maximum 18 titres de 40 €, soit 720 € pour l'année et par salarié.

Les chèques seront adressés au salarié exclusivement en envoi simple avec garantie perte et vol à son domicile.

Participation selon revenu imposable du salarié :

Jusqu'à 18 000,	35 % de participation du CE
De 18 000 à 23 000,	30 % de participation du CE
De 23 000 à 30 000,	20 % de participation du CE
De 30 000 et plus,	15 % de participation du CE

Vous pouvez également commander des CESU non-subsventionnés.

Document à fournir :

- copie intégrale de l'avis d'imposition de l'année n-1 sur l'année n-2.
- copie R/V de la carte d'identité du salarié demandant
- adresse personnelle pour la livraison en Recommandé avec AR des tickets
- le(s) chèque(s) correspondant au règlement de la partie financée par le salarié. (6 chèques maximum, tous en date de la demande et qui seront déposés à la banque mensuellement sur les 6 mois suivants).

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter :

- votre page HTML dédiée : <https://cheque-domicile-pages.up.coop/clients/clear-channel/>
- le site de notre prestataire émetteur de CESU : www.chequedomicile.fr